



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CENTRE CHORÉGRAPHIQUE DUOLAB

Article 1 . INSCRIPTIONS

Chaque élève est adhérent à l'association et accepte, à ce titre, les conditions d'inscription et le présent règlement.

L'inscription est un **ENGAGEMENT** pour l'année **complète**.

Le dossier d'inscription doit être dûment rempli et rendu avec toutes les pièces demandées.

Toute inscription au sein de l'école de danse engage l'élève à être assidu tout au long de l'année.

La cotisation annuelle à l'association (20€ par famille) et les règlements des cours de l'année complète doivent être joints au dossier d'inscription :

- Pour la cotisation annuelle, possibilité de régler en espèces, tickets MSA, chèques collégien et/ou par chèque : les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Duolab ».
- Pour les règlements des cours de danse, possibilité de régler en espèces, chèques vacances ANCV, coupons sport ANCV, Pass Culture, virements et/ou chèques (les chèques doivent être établis à l'ordre de « Duolab »). Le paiement peut être effectué en 1, 3, 5 ou 10 fois.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de l'élève en cours d'année, sauf si ce sont pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois stipulant une contre-indication à la pratique de la danse).

Article 2 . LES COURS

Pour les nouveaux élèves, le cours d'essai est **GRATUIT** (1 cours d'essai par discipline, par élève).

Les cours ont lieu de septembre à juin. Pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf si les professeurs décident de mettre en place des répétitions et/ou rattrapages de cours en cas d'absence du professeur).

Les cours de danse donnent lieu à un spectacle de fin d'année présenté à Cap Découverte au mois de juin. Pour cela, une bonne assiduité aux cours est indispensable tant pour l'élève que pour son groupe (les absences ne seront ni déduites ni remboursées).

Toute absence doit être signalée aux professeurs par SMS ou par mail :

duolab.tempsdanse@gmail.com

Les parents/amis ne sont pas autorisés à assister aux cours (sauf dans le cadre de la semaine « Portes Ouvertes »).

Ne pas filmer ou prendre de photos pendant les cours sans l'autorisation du professeur.

Possibilité de demander des cours particuliers sur rendez-vous.

Article 3 . TENUE

Eveil/Initiation : leggings, T-shirt/débardeur près du corps, pieds nus

Modern'Jazz : leggings, T-shirt/débardeur près du corps, pieds nus (ou pédilles).

Danses urbaines : jogging, T-shirt/débardeur, **baskets propres spécialement utilisées pour la danse**. Le professeur se réserve le droit de demander leur retrait si leur état est susceptible de salir le parquet.

Les cheveux doivent être **attachés** !

ATTENTION : les robes, les jupes, les shorts en jean ou toutes autres tenues de ville ne sont pas des tenues de danse !

Article 4 . SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Le spectacle de fin d'année a lieu durant le mois de juin (la date est communiquée courant octobre/novembre) à la Maison de la Musique de Cap Découverte.

Les répétitions mises en place pour le spectacle sont **obligatoires** pour tous.

Prévenir le plus tôt possible en cas d'absence lors du spectacle.

Une participation financière est demandée pour l'achat des costumes.

L'entrée au spectacle de fin d'année est payante (même pour les familles des élèves).

Article 5 . CONSIGNES

Merci de respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition.

Respect des professeurs et de ses camarades.

Jeter les chewing-gums avant de démarrer le cours de danse.

Ne pas porter de bijoux pendant les cours.

Les portables doivent être éteints ou en mode silencieux afin de ne pas déranger le cours.

L'association et les professeurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 6 . L'ASSOCIATION « DUOLAB »

L'association dont vous êtes membre, dès votre inscription ou dès celle de votre enfant, a pour but l'apprentissage de la danse auprès de professeurs **diplômés et expérimentés**, d'organiser des sorties culturelles (spectacles à la Scène Nationale d'Albi ; retransmission de ballets au cinéma etc.) et autres manifestations (portes ouvertes ; goûters ; masterclass ; réunions...).

Les élèves seront tenus au courant des actualités et de toutes les informations pendant les cours, mais aussi par mail et via notre site internet : www.duolab-tempsdanse.fr.

Les personnes présentes au sein du bureau de l'association sont toutes bénévoles. Elles aident et participent à l'organisation du fonctionnement de l'école, des manifestations extérieures, du spectacle de fin d'année.

Les cours de danse sont des moments où il fait bon vivre, où chacun a sa place afin de partager avec ses camarades cet art dans une ambiance sereine et positive.

Article 7 . MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

